



Protection de l'Enfance

Veille

Le 22 mars 2010

Contact : Lluís Caballé
rhonealpes@fep.asso.fr

- Les prochaines rencontres de la Commission protection de l'enfance
- Lancement des Etats Généraux de l'Enfance
- Les associations s'inquiètent de l'impact de la directive "services" sur la petite enfance
- La défenseure des enfants alerte sur les expulsions de familles avec enfants

➤ Les prochaines rencontres de la Commission protection de l'enfance

- Colloque à Lyon, le 11 juin 2010 « Frères et sœurs mode d'emploi »



Programme et inscription sur
http://www.fep.asso.fr/v_federative/colloque_protectionenfance.htm

- Réunion le 24 septembre à la FEP Paris : préparation du colloque de juin 2011 -
réunion de cadrage : petite enfance
PROJET D'UN QUESTIONNAIRE PETITE ENFANCE
 - *Constatons-nous une recrudescence des placements petite enfance (et des demandes)?*
 - *Quelles sont les raisons et les causes de ces placements ?*
 - *En cas de maltraitance : quel accompagnement ? quel maintien du lien ? Comment accompagner l'enfant dans sa relation familiale ? Quel soutien à la parentalité ?*
 - *Si le motif du placement est économique, ne peut-on pas envisager d'autres formes de prise en charge, des placements de courtes durées, des réponses alternatives ?*
 - *Quelles sont les mutations en cours dans le secteur de la petite enfance (directive service...) compétence qui passe aux Communautés d'agglomération et aux CDC, évolution des qualifications des professionnels...*
 - *Quelles sont les expérimentations en cours aujourd'hui autour des problématiques rencontrées ?*
- Rencontre des 4 & 5 novembre 2010 à l'Armée du salut, à Paris, sur la question de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes bénéficiant d'une prise en charge ASE
- Réunion du 3 février 2011, à la FEP Paris, sur le thème de la petite enfance. Voir le projet de questionnaire ci-dessous.

- Mars 2011 : rencontre annuelle de bilan de la Commission protection de l'enfance, en amont des journées nationales FEP, qui se tiendront au Mans
- Rencontre des 21 & 22 avril 2011 à l'Armée du salut Saint Malo : fin des travaux sur la petite enfance
- Colloque du 10 Juin 2011 à Lyon : la protection de l'enfance en Europe

➤ **Lancement des Etats Généraux de l'Enfance**

Pour en savoir plus, consulter le site mis en place à cet effet :

www.etatsgenerauxdelenfance.famille.gouv.fr/

La secrétaire d'Etat chargée de la famille et de la solidarité, Nadine Morano, a lancé mardi 16 février à Paris les états généraux de l'enfance annoncés par le chef de l'Etat en novembre dernier, avec notamment pour objectif d'améliorer la mise en œuvre de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance.

Nadine Morano a présenté les cinq ateliers thématiques d'où émergeront les propositions qui devront être remises en avril prochain, en clôture de ces états généraux.

Atelier 1 : Améliorer la transmission d'informations relatives aux enfants en danger ou en risque de danger entre les acteurs de la protection de l'enfance ; présidé par le directeur général de la cohésion sociale (DGCS), Fabrice Heyriès.

Atelier 2 : Bien positionner le travail social ; présidé par un ancien directeur général de l'action sociale, Pierre Gauthier, aujourd'hui président d'Unaforis (fédération des centres de formation en intervention sociale)

Atelier 3 : Prévention et soutien à la parentalité ; présidé par le Pr Philippe Jeammet, psychiatre de l'enfant et de l'adolescent.

Atelier 4 : Prise en compte des situations de précarité ; présidé par Jérôme Vignon, ancien directeur de la protection sociale et de l'intégration à la Commission européenne.

Atelier 5 : La prévention des risques liés à la pratique des jeux dangereux ; présidé Pr Bertrand Chevallier, chef de service en pédiatrie.

Madame Morano a également précisé que les discussions, dans le cadre de ces états généraux, doivent également être menées sur le fonds de financement de la protection de l'enfance, afin d'élaborer les modalités de création de cet outil, prévu par la loi du 5 mars 2007 et toujours attendu.

►Les associations s'inquiètent de l'impact de la directive "services" sur la petite enfance

Source : www.ash.tm

18 février 2010

Regrettant les options retenues par la France pour la transposition de la directive européenne sur les services sociaux d'intérêt général (SSIG), l'Uniopss et l'Unccas tentent d'alerter les parlementaires français et européens sur les conséquences de ces arbitrages pour le secteur de la petite enfance.

"Concernant les services sociaux, le gouvernement français a adopté une approche restrictive et a décidé de maintenir dans le champ d'application de la directive les services et établissements d'accueil collectif de la petite enfance et les services à la personne régis par l'agrément", déplorent en effet les deux organisations, dans un courrier adressé aux députés et sénateurs au niveau national et communautaire.

Prise en charge d'un public vulnérable

Car, pour les acteurs fédérés par l'Uniopss et l'Unccas, "il aurait été pertinent d'exclure beaucoup plus largement l'ensemble du champ des services sociaux, afin de sécuriser leurs régimes d'encadrement et de reconnaître que ces services exercent des missions spécifiques et ne peuvent donc être maintenus dans une réglementation ayant trait au marché intérieur".

Il aurait ainsi été possible d'exclure la petite enfance de ce champ, "en prenant en compte le fait que ces services s'adressent à un public particulier en situation de vulnérabilité, les enfants de 0 à 6 ans, et qu'ils exercent une mission d'intérêt général, la petite enfance pouvant être considérée comme le premier temps de l'éducation des jeunes enfants", poursuivent les signataires, qui avancent une série d'arguments à l'appui de leur position.

Outre des menaces sur l'encadrement du secteur, dont "la qualité est directement menacée dans une logique qui privilégie avant tout le développement de l'offre au nom du libre fonctionnement du marché intérieur", le pilotage par l'Etat pourrait aussi être remis en question, avec l'introduction d'un financement limité à la solvabilisation des familles.

Des craintes sur la qualité de l'accueil.

"Les établissements risqueraient alors à terme de sélectionner les publics accueillis et d'écarter les familles les plus fragilisées économiquement", s'inquiètent l'Uniopss et l'Unccas. Quant au cadre d'accueil des enfants, "déjà récemment fragilisé en France", il pourrait être encore plus malmené qu'aujourd'hui, estiment ces fédérations, en évoquant entre autres une baisse du taux d'encadrement au sein des structures collectives, une augmentation des capacités d'accueil en surnombre ainsi que du nombre d'enfants accueillis par les assistantes maternelles, ou encore la création des jardins d'éveil avec des normes d'encadrement qui questionnent la qualité.

"Par ailleurs, comment préserver la cohérence de ce secteur quand une partie de l'accueil est incluse (accueil collectif) et l'autre exclue (assistants maternels et regroupement d'assistants maternels) ?", s'interrogent-elles encore, avant de relever que l'accueil collectif est régi par un décret qui relève du code de la santé publique, dont toutes les autres activités sont exclues du champ de la directive « services »

AS

►La défenseure des enfants alerte sur les expulsions de familles avec enfants

Source : www.ash.tm

19 mars 2010

S'inquiétant de la reprise des expulsions locatives de ménages avec enfants depuis la fin de la trêve hivernale lundi dernier, la défenseure des enfants, Dominique Versini, a dénoncé vendredi 19 mars "la situation extrêmement préoccupante du logement en France pour les familles les plus vulnérables".

Pas moins de "100 000 décisions de justice relatives à l'expulsion sont prononcées chaque année et, en 2008, 11 300 expulsions ont été effectuées avec l'appui de la force publique", rappelle l'institution dans un communiqué, en jugeant cette pratique "particulièrement traumatisante pour les enfants". Ce chiffre a doublé depuis 10 ans, indique-t-elle d'ailleurs.

Or "il manque 800 000 logements en France dont 500 000 pour les ménages modestes", argumente Dominique Versini, en soulignant que 25 % des familles pauvres avec enfants vivent dans un logement surpeuplé, "les foyers monoparentaux et les familles nombreuses étant particulièrement exposés".

Faire du logement une vraie priorité nationale

Evoquant la motion adoptée par le comité de suivi de la mise en œuvre du DALO, ainsi que les recommandations du Comité des droits de l'enfant des Nations unies demandant à la France, en juin 2009, de "redoubler d'efforts pour offrir une assistance appropriée aux familles qui vivent une situation de crise en raison de la pauvreté et de l'absence de logement adéquat", la défenseure des enfants attend donc des pouvoirs publics "que le logement constitue véritablement une priorité nationale".

Et, en cette année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, qu'ils privilégient en particulier l'accompagnement des ménages sur le plan social, financier et juridique et suspendent les expulsions locatives des familles prioritaires au titre du DALO.

A.S.